



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Foix le 30 mars 2017

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Service de police de l'eau et des milieux aquatiques

Dossier suivi par : Jean-Yves AVALLET

Tél : 05.61.02.15.51

courriel : jean-yves.avallet@ariefge.gouv.fr

Synthèse de la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant modification du débit réservé de la prise d'eau de Montbel sur la rivière Hers-Vif, commune de Le Peyrat

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet d'arrêté portant modification du débit réservé de la prise d'eau de Montbel sur la rivière Hers-Vif, commune de Le Peyrat, a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 08 au 29 mars 2017 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) www.ariège.pref.gouv.fr (Publications/Consultation du public/Participation du public/Eaux et Milieux Aquatiques)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques/ SPEMA – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

2 – Résultats de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Siège :

10 rue des Salenques

BP 10102

09007 FOIX CEDEX

téléphone : 05 61 02 47 00

télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,

Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.

10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.

1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariefge.gouv.fr